

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 17 AVRIL 2025

DEL-2025-98

L'An deux mille vingt-cinq, le 17 avril, à 13 heures 30, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 10/04/2025, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mmes TARAGON, WENDLING.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, CATTANEO, COUTIER, FRANCOIS, HACQUIN, JACQUES, MATHIAN, OBERLI, PEUGNIEZ, RATSIMBA.

Avaient donné pouvoir :

Mme PARIS.

M. BOUCHET.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER.

MM. BOUVARD, CALLET, CHASSAGNE, DAVIET, DEAGE, DESCHAMPS, GILLET, GUILLOTTE, GYSELINCK, STEYER.

Assistaient également à la réunion :

Mmes CHRISTIN, ECALARD, GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT,

MM. CHALLEAT, DUPERTHUY, GRANGE, LOUVEAU, PECORARO : du SYANE.

Membres en exercice : 29

Présents : 14

Représentés par mandat : 2

Objet : COMMUNE DE VIUZ-EN-SALLAZ - ROUTE DE BOISINGES - AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX ME 24043 AVEC L'ENTREPRISE GRAMARI

Rapport présenté par M. Joël BAUD-GRASSET.

Par marché N° ME 24043 en date du 24 janvier 2024, le SYANE a confié à l'entreprise GRAMARI, la réalisation de travaux de construction de réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications dans le cadre des travaux de la route de Boisinges à VIUZ-EN-SALLAZ, sous la maîtrise d'œuvre du cabinet BRIERE.

Il apparaît que dans le cadre du chantier, la commune souhaite ajouter deux points lumineux. D'autre part, la modification d'un corps de ferme dans l'emprise des travaux nécessite la pose de deux bornes supplémentaires sur le réseau électrique.

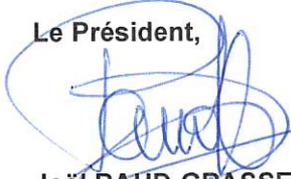
Le montant initial du marché s'élève à 536.490,80 € HT.

Il est précisé que l'objet du marché n'est pas modifié et que le montant de l'avenant s'élève à 14.478,20 € HT, soit une incidence de 2,70 % sur le montant du marché initial.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver l'avenant proposé,
2. à autoriser le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Syane
ENERGIES & NUMÉRIQUE
Joël BAUD-GRASSET.